

## Assistance pour la Mise en Œuvre du Programme de Réparation en Sierra Leone (SLRP)

---

Entre 1991 et 2002, un violent conflit a ravagé la Sierra Leone et forcé au déplacement près de 2.5 millions de personnes en soumettant des milliers d'autres à de sérieuses violations des droits de l'homme, telles que de nombreux meurtres, des actes de torture ou encore des abus sexuels. En 2004, deux ans après la fin de cette guerre, la « Commission Vérité et Réconciliation » (TRC) pour la Sierra Leone a recommandé la mise en œuvre d'un programme global de réparation pour les victimes de violations des droits de l'homme.

La Communauté Internationale, à travers le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix<sup>1</sup>, a alors inclus les recommandations de ladite dans le Plan global énonçant les Priorités en matière de Consolidation de la Paix et a financé la mise en œuvre du Programme de Réparation en Sierra Leone (SLRP). Dans ce cadre, l'OIM a été appelée à superviser les aspects programmatiques et fiduciaires du programme auprès du Directeur des Réparations, fraîchement établi au sein de la Commission Nationale d'Action Sociale<sup>2</sup> et chargé de la conception et de la mise en œuvre du SLRP.

Etant donné les capacités nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de réparation à si grande échelle, la NaCSA a fait la demande d'un soutien technique supplémentaire ainsi que d'expertise et de formation en la matière. Financées par le Ministère des Affaires Etrangères d'Allemagne, l'OIM et la NaCSA ont conjointement

développé le SLRP. Plus précisément, l'OIM a apporté son soutien à la NaCSA à travers le développement d'une stratégie de publicité du SLRP, dans l'élaboration des formulaires de réclamations standards, une large base de données concernant les victimes ainsi qu'une stratégie de provision des différentes sortes de bénéfiques et réparations.

Entre 2009 et 2013, le SLRP a apporté réparation à plus de 32 000 victimes, comptant parmi elles des victimes d'amputations et autres blessures graves, des victimes de violence sexuelle, des orphelins et des veuves de guerre.

Les bénéfiques prévus par ce Programme allaient de versements de sommes d'argent à des interventions médicales pour les victimes de violences sexuelles et autres blessés graves, en passant par des formations professionnelles ou encore des mesures symboliques de réparation à l'échelle communautaire. A travers le SLRP, l'OIM a apporté une expertise légale et un soutien technique continu dans le but de renforcer toujours plus les capacités de la NaCSA dans la mise en œuvre de SLRP.

En 2013, le soutien de l'OIM en matière de supervision programmatique et fiduciaire du SLRP a été renouvelé jusqu'à décembre 2014 dans le but de donner une attention plus spécifique aux bénéficiaires les plus vulnérables. Pendant cette période, la NaCSA a fourni un ensemble de mesures de réparation à 1300 amputés et autres blessés graves. Cet ensemble de mesures comprenait des bourses de réhabilitation (accompagnés de formations destinées à la génération

---

<sup>1</sup> UNPBF de ses sigles en Anglais (United Nations Peace Building Fund)

<sup>2</sup> NaCSA de ses sigles en Anglais (National Commission for Social Action)



IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation internationale pour les migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

de revenus et au management financier), et prévoyait aussi une assistance d'urgence à 50 bénéficiaires identifiés comme étant dans un état de santé très grave nécessitant des soins médicaux immédiats.

En dépit des efforts déployés par le Gouvernement de Sierra Leone, l'OIM et la Communauté Internationale, certaines recommandations n'ont toujours pas été mises en œuvre,

notamment à cause d'un manque de ressources aux niveaux national et international. En soutien aux activités ayant actuellement lieu, l'OIM continue néanmoins de renforcer les capacités du Directeurat des Réparations de la NaCSA notamment en matière de plaidoyer, de promotion et de délivrance des bénéfices prévus par le SLRP, dans le futur.

Pour de plus amples informations, merci de contacter [lpr@iom.int](mailto:lpr@iom.int).